



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de la
convocation :
05/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont délibéré
13	13	9

Délibération 23 D 11

DELIBERATION
Compte Administratif 2022

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick BRAUD.

Membres présents : Annick Braud, Vice-Présidente ; Jean Delabroye, Nommé ; Bernard Caron, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Alain Barbier Elu ; Alain Babaut, Elu, Grégory Maufroy, Elu ;

Pouvoirs : Céline Leclerc, Nommée avait donné pouvoir à Annick Braud

Membres excusés : Ludovic Gabrel, Président ; Patricia Palus, Elue ; Annie Babaut, Nommée ; Virginie Rousselle, Elue ;

Mme Annick Braud préside le vote de cette délibération en sa qualité de vice-présidente, accepté à l'unanimité.

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2022, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte d'administration dressé par M. le Président, accompagné du compte de gestion présenté par le trésorier d'Albert conforme au compte administratif dont les résultats sont ci-après évoqués.

Considérant que le Président, Monsieur Ludovic GABREL, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du CCAS en présentant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, le Conseil d'Administration :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	142 182.42€	136 772.40€
	Section d'investissement	2 935.00€	1 629.00€

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	31 983.03€
	Report en section d'investissement (001)	0	12 384.31€

Total (réalisations et reports)	145 117.42€	182 768.74 €
---------------------------------	-------------	--------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1		

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	142 182.42 €	168 755,43 €
	Section d'investissement	2 935,00 €	14 013,31 €
	Total Cumulé	145 117.42 €	182 768,74 €

- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président, le Directeur du CCAS et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corbie,
Le 14/04/2023

Annick BRAUD
Vice-Présidente du CCAS

